



Infocapsule sur la COVID-19

Le port de masques non médicaux (et autres couvre-visage) par le grand public

[document mis à jour]

Énoncé de la question : Des données indiquent que les personnes présymptomatiques et asymptomatiques pourraient transmettre le virus qui cause la COVID-19. À mesure que les provinces et les territoires se préparent à lever les mesures restrictives en matière de santé publique, le port de masques non médicaux ou de couvre-visage pourrait être recommandé à titre de mesure de protection supplémentaire afin de limiter la propagation de la COVID-19 dans certains milieux communautaires.

Principaux messages

- Les directives canadiennes en matière de santé publique relatives à la COVID-19 évoluent parallèlement à la progression rapide de notre compréhension de la COVID-19 et de la collecte des données probantes. Nous examinons continuellement les données à mesure qu'elles sont générées et nous collaborons avec nos partenaires nationaux et internationaux en vue d'approfondir nos connaissances.
- Les mesures suivantes constituent le meilleur moyen de prévenir la transmission de la COVID-19 :
 - Rester à la maison, loin des autres, quand on est malade.
 - Se laver souvent les mains.
 - Tousser dans un mouchoir ou dans sa manche.
 - Pratiquer l'éloignement physique.
 - Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces et les objets.
 - Protéger les personnes les plus à risque de contracter le virus.
- Il est primordial de continuer d'appliquer ces mesures, même si nous passons aux prochaines étapes de cette pandémie et reprenons lentement nos activités quotidiennes.
- S'il est utilisé correctement, un masque non médical peut jouer un rôle important dans des situations où l'éloignement physique est impossible ou imprévisible.
- Étant donné que la recherche scientifique révèle qu'il est possible de transmettre le virus avant de présenter des symptômes, pendant la maladie et même sans aucun symptôme, le port d'un masque non médical — même si vous n'avez aucun symptôme — est une autre mesure que vous pouvez prendre pour protéger les personnes autour de vous, lorsqu'il est impossible de pratiquer l'éloignement physique.
- Les responsables de la santé publique de votre région formuleront des recommandations fondées sur plusieurs facteurs, dont les taux d'infection ou de transmission dans la collectivité. Les recommandations varieront d'un endroit à l'autre.



- **Il est recommandé** de porter un masque non médical ou un couvre-visage en tissu pendant certaines périodes en particulier dans des endroits très fréquentés où il n'est pas possible de se tenir à deux mètres des autres :
 - les lieux publics où il n'y a pas de barrières physiques ni de mesures d'aide à l'éloignement (par exemple, certains magasins ou espaces de travail);
 - les environnements fermés (par exemple, les transports publics ou commerciaux);
 - les lieux à haut risque où les épidémies peuvent se propager rapidement (par exemple, les lieux de vie en groupe, les établissements correctionnels).
- Le port d'un masque non médical dans la collectivité ne signifie pas que vous pouvez renoncer aux mesures de santé publique qui ont fait leurs preuves et qui contribuent efficacement à vous protéger.
- Veuillez consulter le site Canada.ca/le-coronavirus pour obtenir des renseignements sur l'utilisation appropriée des masques ou des couvre-visage non médicaux, y compris sur la façon de fabriquer le vôtre. Des recherches sont en cours concernant les meilleurs matériaux ou les meilleures méthodes de fabrication des masques non médicaux, et le site Web sera mis à jour à mesure que de nouvelles données seront disponibles.

Comment le port de masques non médicaux peut aider à protéger les autres

- Le port d'un masque non médical est une autre façon de vous couvrir la bouche et le nez afin d'éviter que vos gouttelettes respiratoires ne contaminent les autres.
- Tout comme le fait de couvrir votre bouche avec un mouchoir ou votre manche lorsque vous toussiez, un masque ou un couvre-visage en tissu peut réduire le risque que d'autres personnes soient exposées à vos gouttelettes respiratoires.

Facteurs à prendre en considération si l'on porte un masque non médical

- Il est important que les Canadiens comprennent bien les avantages et les limites du port d'un masque; s'ils choisissent de porter un masque non médical, ils doivent l'utiliser avec précaution :
 - en évitant de le déplacer ou de l'ajuster souvent;
 - en évitant de le partager avec d'autres personnes;
 - en l'ajustant correctement pour qu'il soit bien collé contre le visage.
- Si le port d'un masque non médical vous sécurise et vous empêche de vous toucher le nez et la bouche, c'est une bonne chose. Cependant, rappelez-vous de ne pas toucher ou frotter vos yeux, car les yeux sont aussi une voie d'infection.
- Il est important de veiller à ce que vos mains soient propres lorsque vous mettez et enlevez le masque non médical, et de laver vos mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada si vous touchez à votre visage.



- Les masques non médicaux doivent être remplacés dès qu'ils sont humides ou salis, lavés à l'eau chaude et complètement secs avant d'être utilisés à nouveau.
- Il faut également savoir que vous pouvez contaminer le masque en le touchant. L'extérieur du masque peut aussi devenir contaminé.
- Il ne faut pas mettre de masque non médical ou de couvre-visage à un enfant de moins de 2 ans ni à une personne qui a de la difficulté à respirer, qui est inconsciente ou qui est incapable de retirer le masque par elle-même.
- N'oubliez pas que les masques non médicaux n'empêcheront pas la propagation de la COVID-19 si les consignes d'hygiène et de santé publique, dont le lavage fréquent des mains et l'éloignement physique, ne sont pas suivies à la lettre et en tout temps. Le site Web canada.ca/le-coronavirus est mis à jour régulièrement et contient des informations sur les mesures à adopter, comme le lavage des mains au moment de mettre le masque ou de l'enlever. Ce site comprend également des renseignements sur la manière de laver les masques en tissu ou de jeter en toute sécurité les autres masques non médicaux (dont les masques anti-poussières).

Milieu de travail Pour les employeurs

- Dans certaines situations, le port d'un masque médical peut être de mise, par exemple, les masques médicaux peuvent être un choix approprié pour certains fournisseurs de service, selon leur milieu de travail et leur clientèle.
- Dans certains milieux non médicaux, les masques médicaux peuvent convenir davantage que les masques non médicaux. Les masques ne conviennent pas à tous les types d'emploi. Les employeurs doivent consulter l'équipe responsable de la santé et la sécurité au travail de leur entreprise et les autorités locales en matière de santé publique avant d'adopter des politiques visant le port d'un masque sur le lieu de travail.